

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026 A FRAUSSEILLES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	30	33

L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Frausseilles sous la présidence de Jérôme FLAMENT, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, Mme Patricia Marty, M. Philippe Jean, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, Mme Stéphanie Chabbal, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguié, Mme Laurence Caussé, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, M. Nicolas Lahaye, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Bruno Supiot, Mme Nathalie Bessou, M. Laurent Cavaroc, Mme Geneviève Pellat, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Céline Castela, Mme Sarah Turquety, M. Jérôme Pelayo, M. Alexandre Eche, M. David Vasseur, M. Camille Heckmann, M. Pascal Priolo.

Pouvoirs : Mme Catherine Manuel pouvoir à Mme Stéphanie Chabbal ; M. Pierre Viaules pouvoir à Mme Patricia Marty ; M. Frédéric Ichard pouvoir à M. Jérôme Flament.

Absents et excusés : M. Patrick Montels, M. Serge Dalmières, M. Patrick Delaume, M. Jean-Pierre Vernhes, M. Laurent Deshayes, M. Benoît Ourliac, Mme Sylvie Gravier.

D105-2026 Délibération validant le montant des subventions aux associations des parents d'élèves (année scolaire 2025-2026)

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Décide de fixer les montants des subventions attribués aux associations des parents d'élèves pour l'année scolaire 2025/2026, comme suit :

Ecoles	Base nombre élèves	Montant Subvention BP 2026
Cordes	120	3 195 €
Donnazac	22	990 €
Milhars	18	810 €
Penne	22	220 €
Vaour	42	420 €
TOTAL	224	5 635 €

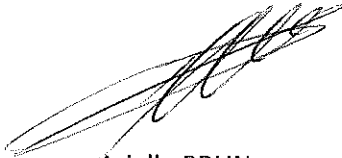
Soutien de 10 € par élève : concernant les écoles de Cordes (63 élèves), de Penne et de Vaour.

Soutien exceptionnel de 45 € par élève concernant les écoles de Cordes (57 élèves), de Donnazac et de Milhars dans le cadre du voyage scolaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

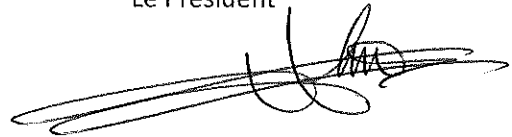
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Arielle BRUN

Le Président



Jérôme FLAMENT